

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 29 avril 2024

Délibération N° DE_2024_043_TER

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	12	12
Date de la convocation : 25/04/2024		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Catherine BLACLARD, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stéphane MAURIN, Daniel MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Clara ARBOUSSET, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Christelle FOLCHER, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Adhésion à l'Association Les Ateliers Contrats Verts Sud Lozère

La commune de Pont de Montvert - Sud Mont Lozère a engagé depuis plusieurs années une démarche en matière d'accompagnement social et solidaire des habitants du territoire du Sud Lozère.

En décembre 2023, une Association 1901 a été créée pour réunir toute personne physique et morale, dont les collectivités locales, autour du projet commun de formation, d'accompagnement et d'insertion des habitants du territoire du Sud Lozère.

Cette association est dénommée Les Ateliers Contrats Verts Sud Lozère. Elle a pour objet :

- D'agir pour l'éducation, l'insertion sociale, la formation et l'insertion professionnelle des habitants du territoire Sud Lozère et notamment des publics relevant des politiques de l'emploi, par l'entretien et la valorisation des espaces naturels.
- De mobiliser les acteurs locaux, les prescripteurs, les collectivités et les entreprises pour rechercher et expérimenter des initiatives solidaires susceptibles de créer des emplois et de développer des activités économiques nouvelles tout en proposant une gestion des espaces naturels adaptée aux besoins des territoires.

Date de transmission de l'acte: 04/07/2024
Date de réception de l'AR: 04/07/2024

048-200057594-DE_2024_043_TER-DE
A G E D I

DE_2024_043_TER

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Commune à l'ASA Contrats Verts Sud Lozère

VUS les statuts de l'Association Les Ateliers Contrats Verts Sud Lozère

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'Association Les Ateliers Contrats Verts Sud Lozère d'un point de vue social et d'un point de vue de l'entretien des espaces naturels

CONSIDÉRANT l'intérêt d'adhérer à l'Association pour participer à sa gouvernance

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité décide :

- **D'ADHÉRER** à l'association Les Ateliers Contrats Verts Sud Lozère
- **D'ACCEPTER** les statuts de l'Association Les Ateliers Contrats Verts Sud Lozère
- **D'AUTORISER son représentant, Thibaud MALGOUYRES** à représenter la commune de Pont de Montvert - Sud Mont Lozère au sein de cette association
- **D'AUTORISER le Maire** à signer la demande d'adhésion et tout acte administratif, juridique ou financier afférent
- **D'AUTORISER le Maire** à renouveler l'adhésion à l'association chaque année pendant la durée de son mandat
- **D'ACQUITTER** la cotisation annuelle correspondant à cette adhésion s'élevant à 100 euros (cent euros).

Stéphan MAURIN
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michèle BUISSON
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 04/07/2024
Date de réception de l'AR: 04/07/2024

048-200057594-DE_2024_043_TER-DE
A G E D I

DE_2024_043_TER